Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066777-20251127-CC_20251127_148-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Patrick LE DIFFON, sur convocation en date du 20 novembre 2025 qui leur a été adressée par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Martial LE BRETON ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Fabrice CARO ; Sophie COUTANT ; Jacques BIHOUÉE ; Edwige MESSAGER ; André BRIEND ; Kévin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Jean-Paul CARAFRAY ; Stéphane ROUAULT ; Joël LEMAZURIER ; Maryvonne GUILLEMAUD ; Nicolas JAGOUDET ; Didier GRELIER ; Jean-Yves JOSSE ; André JOSSE ; Michel PHILIPPE ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Solène LE MOING ; Yves CHASLES ; Anne VACHON (jusqu'à la délibération N°CC-162/2025) ; Gérard REYNAUD ; Fabienne BRIERO (à partir de la délibération N°CC-144/2025) ; Michel PICHARD ; Yolande MOREUL ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Patrick LE DIFFON ; Chantal NICOLAS ; Maurice OLIVIER ; Elisabeth DERVAL ; Jacques MIKUSINSKI ; Hélène de ROECK ; Jean-Michel BARREAU ; Ghislaine de GIVRÉ ; Alain HERVÉ ; Monique GARAUD ; Ghislaine COUDÉ-PELARD ; Christophe LAUNAY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Christian LE NOË (jusqu'à la délibération N°CC-162/2025) ; Jean-Charles SENTIER ; Annick DELSAUT ; Michel GORTAIS ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Nathalie GEFFROY.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Fanny LARMET donne pouvoir à Didier GRELIER ; Pierre-Jean JARNO donne pouvoir à Monique GARAUD ; Hervé BRULÉ donne pouvoir à Marie-Noëlle AMIOT.

Conseillers communautaires absents suppléés :
Martine GOUEDO suppléée par André JOSSE.

Conseillers communautaires absents :
Jean-Marc DUBOT ; Philippe LOUAPRE.

Fabrice CARO est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 51 ; 52 à partir de la délibération N°CC-144/2025 ; 50 à partir de la délibération N°CC-163/2025
Votants : 54 ; 55 à partir de la délibération N°CC-144/2025 ; 53 à partir de la délibération N°CC-163/2025
Quorum : le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-148/2025 – MOBILITÉ – ÉVOLUTION DES OFFRES RIV BUS ET RIV TAD.

Rapporteur : Florence PRUNET

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066777-20251127-CC_20251127_148-DE

Suite à la prise de compétence mobilité (délibération N°CC-039/2021 du conseil communautaire du 22 mars 2021), Ploërmel Communauté a travaillé sur un nouveau schéma de mobilité et notamment sur le déploiement plus massif de l'offre de transport en commun (RIV TàD et RIV bus) en septembre 2022.

Cette démarche a conduit à l'évolution du réseau RIV bus avec le déploiement de cette offre sur 23 communes du territoire contre 12 auparavant. Aujourd'hui, cette offre de services dessert 52,55 % de la population (proportion de la population résidant à moins d'un kilomètre d'un arrêt RIV bus) bien que desservant plus de 75% des communes du territoire.

Cela illustre la spécificité géographique de notre territoire (habitat diffus) et met en évidence l'intérêt d'une offre complémentaire telle que le RIV TàD qui permet d'offrir une solution de transport en commun à l'ensemble des habitants de notre territoire. L'offre RIV TàD, après des débuts modestes en septembre 2022 (53 montées), connaît un engouement croissant, avec désormais plus de 1 100 montées mensuelles et un pic à plus de 1 700 montées en avril 2025. Afin de faciliter les réservations et d'améliorer l'expérience usager, une application mobile dédiée au RIV TàD a été mise en place, permettant aux habitants de réserver, modifier ou annuler leur trajet en quelques clics.

En parallèle de ces offres, Ploërmel Communauté a œuvré pour faire évoluer son bouquet de services, notamment avec la mise en place de l'offre BlaBlaCar Daily et du service de location de scooters en partenariat avec Néomobilité.

Ploërmel Communauté a également instauré un fonds de concours en mars 2024 afin d'accompagner les communes dans la réalisation d'infrastructures de mobilité. À ce jour, la commune de Josselin a pu bénéficier de ce fonds pour la réalisation de son PEM Saint-Jacques.

Les offres de services, RIV bus et RIV TàD, sont actuellement exploitées dans le cadre de marchés de prestations de services, arrivant à échéance en août 2026.

Depuis le lancement du nouveau réseau en septembre 2022, de nombreuses données ont été collectées (origines et destinations les plus fréquentées, horaires de pointe, lignes et arrêts les plus utilisés, etc.). Ces éléments nous permettent aujourd'hui d'envisager des optimisations de notre réseau afin de mieux répondre aux besoins et spécificités de notre territoire.

Dans la perspective de préparer le réseau de septembre 2026 et d'anticiper au mieux les échéances de marchés publics, le calendrier de travail suivant a été mis en place :

- 22 septembre 2025 : présentation du calendrier de travail en conférence des maires ;
- 24 septembre 2025 : travail avec la commission « mobilité » sur les scénarios envisageables ;
- 16 octobre 2025 : présentation de trois scénarios en COPIL mobilité ;
- 3 novembre 2025 : présentation en conférence des maires ;
- 18 novembre 2025 : réunion du comité des partenaires ;
- 27 novembre 2025 : validation du schéma de mobilité en conseil communautaire ;
- Décembre 2025 : publication des marchés ;
- Février 2026 : attribution des marchés en conseil communautaire.

Actuellement, Ploërmel Communauté a confié la mise en œuvre du réseau (lignes régulières et transport à la demande) à des prestataires par le biais de 2 marchés. Le bilan des contrats en cours permet de souligner le bon niveau de prestation atteint dans la configuration et le format des marchés choisis (malgré des difficultés techniques ou aléas ponctuels).

Ainsi, la formule contractuelle offre à Ploërmel Communauté une forte capacité d'encadrement et de contrôle des prestations tout en permettant de bénéficier de la compétence d'opérateurs experts en transports publics. Le marché public est également la forme de contractualisation la plus adaptée au regard du niveau de recettes usagers.

Il est donc proposé de poursuivre sur ce mode en recourant à des marchés de prestation de services, en distinguant d'une part le marché relatif aux lignes régulières et, d'autre part, le marché relatif au transport à la demande zonal, selon la décomposition suivante :

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066777-20251127-CC_20251127_148-DE

- Un marché à prix forfaitaire avec 1 seul lot pour les lignes (durée du marché de 2 ans reconductibles 2 fois 1 an) ;
- Un accord cadre à bons de commandes pour le transport à la demande zonal (durée du marché de 2 ans reconductibles 2 fois 1 an).

Dans le cadre de l'écriture de ces marchés, il est proposé de :

- Mieux répondre aux besoins des usagers
  - Adapter l'offre de transport aux flux réels de déplacements (horaires, arrêts, correspondances) ;
  - Améliorer la qualité de service, notamment en réduisant les temps d'attente et les temps de trajet ;
  - Préserver l'accès au service public de transport pour l'ensemble des habitants du territoire.

- Mieux répartir les coûts d'exploitation :
  - Optimiser les itinéraires et les horaires afin de réduire les kilomètres parcourus à vide ;
  - Valoriser au mieux les ressources humaines et matérielles existantes ;
  - Permettre des économies de fonctionnement tout en maintenant, voire en améliorant, le niveau de service rendu (rééquilibrage des dépenses).

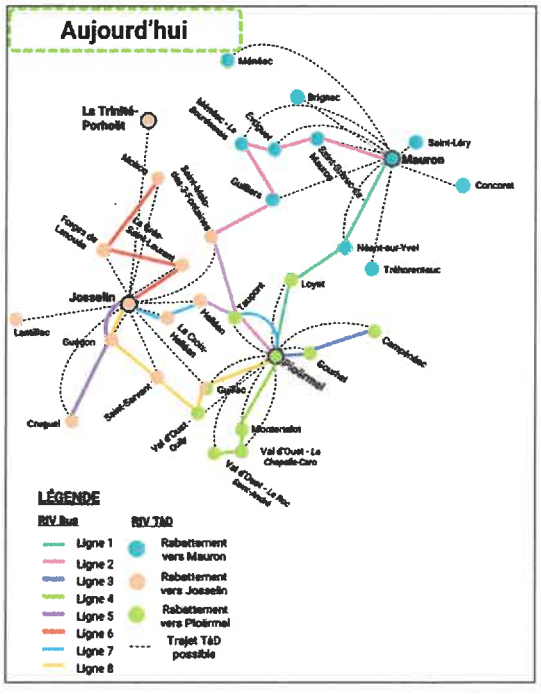
- Poursuivre la réduction de l'impact environnemental :
  - Favoriser un réseau optimisé et attractif, contribuant à une diminution de l'usage de la voiture individuelle et des émissions de gaz à effet de serre ;
  - Limiter les kilomètres parcourus sans correspondance directe avec les besoins de mobilité identifiés, afin de réduire la consommation d'énergie et l'empreinte environnementale du service.

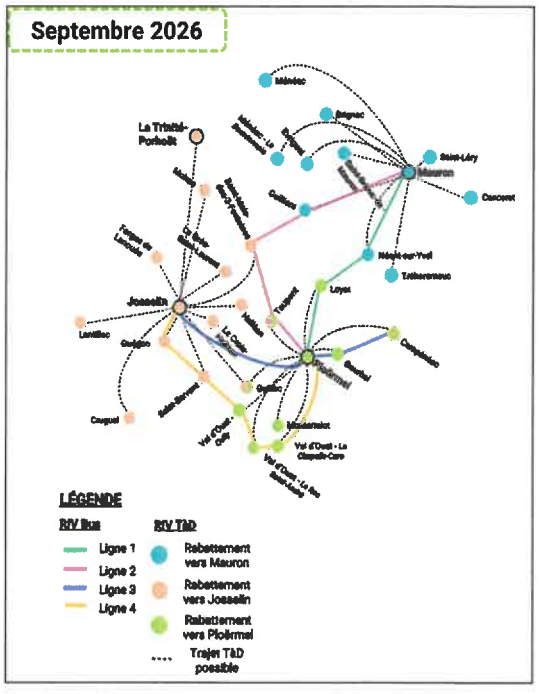
Les évolutions de l'offre de transport en commun proposées pour septembre 2026 sont :

- Les lignes 5 et 6 laissent place à une solution de transport à la demande, offrant une réponse mieux adaptée aux besoins de déplacement des usagers de ces secteurs. Les communes de Mohon, Forges-de-Lanouée La Grée-Saint-Laurent et Cruguel ne sont plus desservies par une ligne de bus.

- Les lignes 2, 4, 7 et 8 sont optimisées. Les communes d'Évriguet, Saint-Brieuc-de-Mauron, La Croix-Helléan, Helléan, Guillac, Montertelot ainsi que l'arrêt Le Bourdonnais à Ménéac ne sont désormais plus desservies par une ligne de bus, mais par une solution de transport à la demande, offrant ainsi une réponse plus adaptée à notre territoire.

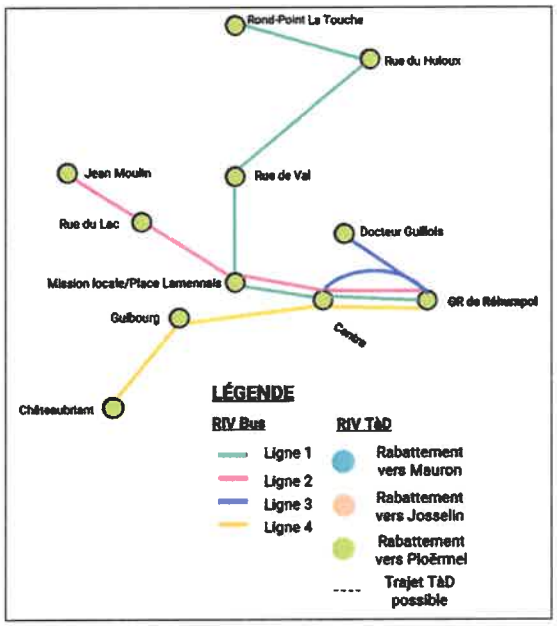
Les cartes ci-dessous présentent le réseau en vigueur ainsi que l'offre RIV bus et RIV TàD envisagée pour septembre 2026.



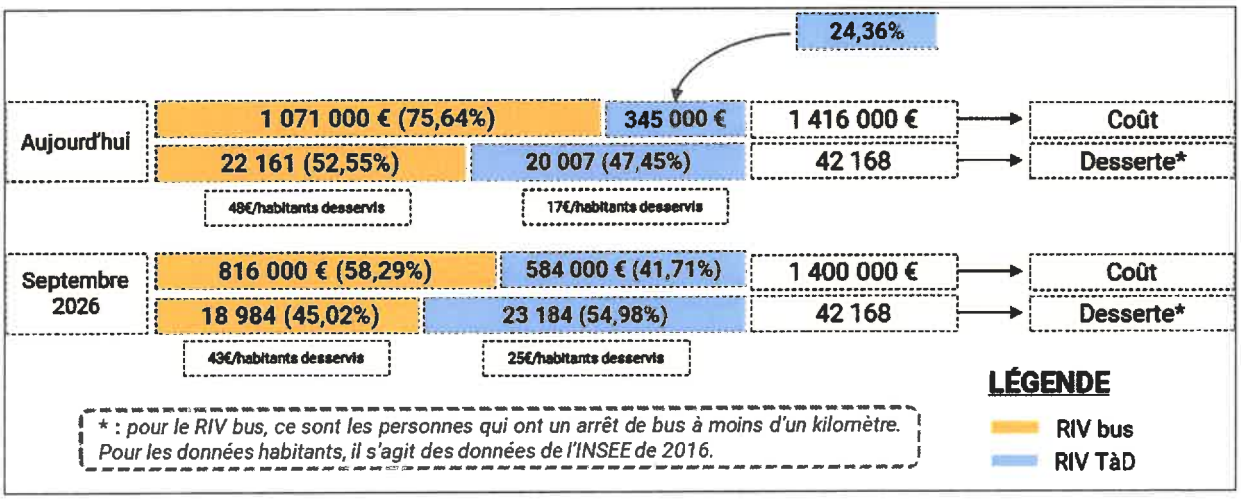


Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066777-20251127-CC_20251127_148-DE

La volonté de Ploërmel Communauté est également de rationaliser les arrêts RIV bus dans la ville de Ploërmel afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Il est ainsi proposé la desserte telle que présentée sur la carte ci-dessous.



Ce nouveau schéma a été choisi, car il permet un rééquilibrage des dépenses entre le RIV bus et le RIV TàD, assurant ainsi une répartition plus harmonieuse des coûts sur l'ensemble du territoire. Ce scénario améliore la connexion Nord-Sud, notamment grâce à une meilleure desserte de Mauron (horaires et temps de trajet), et optimise les lignes en évitant les secteurs à faible densité, où le nombre d'usagers potentiels est limité.



Vu l'avis favorable de la commission « mobilité » en date du 24 septembre 2025,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage en date du 16 octobre 2025,

Vu l'avis du comité des partenaires en date du 18 novembre 2025,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 55

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066777-20251127-CC_20251127_148-DE

. **Pour** : 51 . **Suffrages exprimés** : 51

. **Contre** : 0 . **Majorité absolue** : 26

. **Abstention** : 4 (Michel PICHARD, Sophie COUTANT, Yolande MOREUL, Josiane DENIS)

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à la majorité des membres présents et représentés :
- **APPROUVE** l'offre RIV bus et RIV TàD tel que présentée ;
- **APPROUVE** la répartition de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle ;
- **VALIDE** le principe de recours à des marchés publics pour les offres RIV bus et RIV TàD ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le président, ou à la vice-présidente déléguée, pour effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Patrick LE DIFFON

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Fabrice CARO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.